

# Économisez sur vos déchets !

## Identifiez leur coût complet pour les éviter et mieux les gérer »

### I. LE CONTEXTE

---

La raréfaction des ressources naturelles, la volatilité des prix des matières premières et les préoccupations environnementales nous invitent à repenser les modes de consommation et de production et à agir pour les adapter. Il s'agit de migrer d'un modèle linéaire vers une économie circulaire qui implique l'utilisation modérée et efficace des ressources, la valorisation des déchets en tant que ressources.

Dans ce contexte, l'action proposée par l'ADEME aux entreprises Réunionnaises a pour fil conducteur la réalisation d'un état des lieux global de la situation des déchets dans votre entreprise : réglementaire, identification et quantification des flux, optimisation du traitement et des filières, coût complet et piste d'action de prévention possible

Pour passer à l'acte, les entreprises utiliseront les leviers suivants :

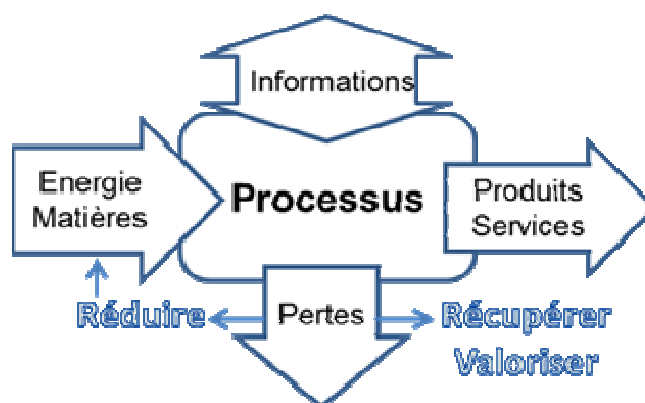
- **Produire autrement pour réduire les pertes** : Cela consiste à réduire les déchets générés par le processus de fabrication des produits ou services. Cette réduction est directement liée à l'optimisation des processus.
- **Valoriser autrement** : Cela consiste à orienter le déchet aujourd'hui non valorisé vers une valorisation matière et économique.

### II. PRESENTATION DU DEROULEMENT DE L'OPERATION

---

L'ADEME souhaite accompagner **5 entreprises régionales** volontaires en 2016 dans le cadre de cette opération collective pilote :

- Pour optimiser vos consommations de vos matières premières,
- Pour réduire les coûts liés à vos rejets de production,
- Pour trouver des solutions de prévention et de valorisation de vos déchets.



Avec l'opération collective « **Économisez sur vos déchets !** » les entreprises retenues bénéficieront :

- d'un diagnostic déchets/MFCA par un expert déchets sensibilisé à la méthode MFCA pour réaliser un état des lieux global de la situation des déchets dans leur entreprise,
- de l'accompagnement par celui-ci pour mettre en œuvre des actions d'amélioration identifiées,
- de journées d'échanges avec les autres entreprises engagées dans l'opération qui leur permettront de mutualiser leurs expériences.
- d'un soutien financier de l'ADEME

Le consultant devra accompagner l'entreprise à atteindre les objectifs de l'opération selon 2 axes d'intervention possibles :

- Le process : optimisation du process, diminution des rebuts, réglage...
- La valorisation des déchets.

### **1. Comment candidater à l'opération ?**

Toutes les entreprises sont concernées par la réduction des consommations des matières premières. Toutes sont donc invitées à participer à cette opération quels que soient leur secteur d'activité et leur taille. Il faut toutefois retenir que la cible privilégiée pour le déploiement de la méthodologie MFCA est l'activité de transformation de matière.

Les entreprises intéressées pour participer à l'opération sont donc invitées à :

1. prendre contact avec un ou plusieurs expert(s) pour faire établir des devis sur la base du cahier des charges de l'opération (**cahier des charges en annexe 1**). Pour le choix de l'expert, les entreprises participantes sont libres de le choisir sur la liste d'experts qualifiés non exhaustive pour cette opération (**liste des BE en annexe 2**).

2. choisir le devis qui leur convient le mieux. L'accompagnement est personnalisé et devra répondre aux enjeux et aux priorités de l'entreprise. Le périmètre pourra être, pour les aspects de process, un périmètre allant de l'outil ou la ligne de production à l'ensemble du site.

3. remplir et déposer à l'ADEME Réunion un dossier de demande de subvention (**en annexe 3**) pour le **15 février 2016**.

### **2. Sélection des entreprises**

Les 5 premiers dossiers répondant aux exigences du cahier des charges seront retenus dans le cadre de cette opération collective 2016.

Tout autre dossier pourra faire l'objet d'une instruction dans le cadre d'un soutien individuel d'aide à la décision de l'ADEME.

Le bureau d'études dispose d'une fiche d'évaluation préalable pour évaluer la maturité de l'entreprise à engager une démarche MFCA. Une entreprise désireuse d'engager une démarche sur ses déchets mais non mature pour une démarche MFCA, pourra également faire l'objet d'une instruction pour un accompagnement individuel.

### 3. Le déroulement de l'opération

Période	Objet	Qui ?	Modalité de suivi
1 <sup>er</sup> décembre 2015 – 15 février 2016	Promotion de l'opération collective auprès des entreprises Date limite de dépôt des dossiers de candidature : <b>15 février</b>	ADEME SICR – CCIR – ADIR – MEDEF	
15 février 2016 – 14 mars 2016	Sélection des 5 entreprises retenues dans la cadre de l'opération collective 2016	ADEME	
14 mars 2016	<u>1<sup>ère</sup> réunion d'échange collectif</u> : lancement de l'opération - rappel des objectifs de l'opération - attentes de chacun	Pour toutes les entreprises engagées. Expert invité.	CR de la réunion
	Conférence de presse de lancement avec présentation des entreprises retenues		
14 mars 2016 – 16 octobre 2016	<u>Diagnostic en entreprise</u> ( <i>minimum 5,5 et limité à 10 jours, à adapter en fonction de la taille, l'activité et du degré de maturité de l'entreprise</i> )	Sur site Avec l'expert.	
	<u>2<sup>ème</sup> réunion d'échange collectif</u> : Planifiée au cours de l'année. Échange sur le diagnostic, sur l'application de la méthode MFCA, sur les problématiques rencontrées et solutions apportées	Pour toutes les entreprises engagées. Expert invité.	Rapport intermédiaire à l'issu du diagnostic (M+7)
Novembre 2016 – Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD 2016)	<u>Présentation et valorisation des résultats du diagnostic</u> lors de la manifestation ADEME	ADEME et entreprises engagées. Expert invité	
Novembre 2016 – septembre 2017	<u>Accompagnement individuel</u> ( <i>mini 2 et limité à 5 jours, à adapter en fonction de la taille et l'activité de l'entreprise – temps sur site et rédaction</i> ). - une analyse approfondie de la situation de l'entreprise et de sa problématique, - accompagnement à la résolution de la problématique et à la mise en place des actions	Sur site Avec l'expert.	Rapport final à la fin de l'accompagnement (M+18)

Tout au long de la démarche, l'ADEME se tient à la disposition des entreprises et des bureaux d'études pour tout renseignement ou avis technique.

### 5- Confidentialité

L'ADEME s'engage à ne diffuser aucune information relative à la conformité réglementaire d'une entreprise ou à des secrets de fabrication.

### III – ASPECTS FINANCIERS

Pour l'accompagnement individuel, l'entreprise bénéficie d'une subvention ADEME d'un taux entre 50 et 70% fonction de l'effectif :

	Effectifs	et	Chiffre d'affaires annuel	ou	total du bilan	Montant de la subvention
Petite entreprise	< 50		≤ 10 M€		≤ 10 M€	70%
Moyenne entreprises	>50 et < 250		≤ 50 M€		≤ 43 M€	60%
Grande entreprise	>250		> 50 M€		> 43 M€	50%

*Nécessité également de tenir compte de l'autonomie de l'entreprise vis-à-vis d'autres entreprises.*

**La partie collective (journées d'échange) et les interventions de l'ADEME ne représentent aucun coût pour l'entreprise. Les bureaux d'études peuvent toutefois y participer.**

Le dossier complété des pièces et signé du directeur de l'établissement demandeur fera office de dossier de candidature ; celui-ci est adressé à :

**Roselyne BOUCHERON  
DIRECTION REGIONALE REUNION / MAYOTTE  
ADEME  
Parc 2000 – 3 avenue Théodore DROUHET  
97 829 LE PORT**

Annexes :

Annexe 1 : Cahier des charges

Annexe 2 : Liste BE

Annexe 3 : Dossier de demande d'aide